

Fiche d'information établissement SEVESO seuil haut

Nom de l'établissement	COATEX
Adresse de l'établissement	35 Rue Ampère, 69730 Genay France
Activité de l'établissement :	<p>Avec plus de 50 années d'expérience, COATEX est devenu un expert dans la production d'additifs rhéologiques pour formulations en phase aqueuse, appelés polymères.</p> <p>Ces produits performants et de hautes technicités sont employés dans des secteurs industriels bien connus tels que la papeterie, la fabrication de peinture à l'eau, les détergents...</p> <p>Les polymères conçus par COATEX sont sans dangers pour l'homme et respectueux de l'environnement.</p> <p>Se présentant principalement sous la forme liquide, ils permettent notamment de modifier la viscosité du milieu dans lequel ils sont introduits ou de favoriser la dispersion de matière dans ce milieu.</p> <p>La société COATEX produit et commercialise quatre grandes familles de produits :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les polymères acryliques en solution aqueuse • Les polymères acryliques en solution hydro-alcoolique • Les polymères acryliques en émulsion • Les polyuréthanes en solution mixte.
Précisez les informations indiquant si l'établissement se trouve à proximité du territoire d'un autre état membre susceptible de subir les effets transfrontaliers d'un accident majeur	NON
Nature des dangers liés aux accidents majeurs et leurs effets potentiels sur la santé humaine et l'environnement :	<p>Les potentiels de danger identifiés qui pourraient conduire à des accidents ayant un impact à l'extérieur de l'établissement sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La formation d'un nuage toxique (émission de produit toxique à la suite d'un déversement, dégagement toxique suite à une décomposition thermique, dégagement de fumées toxiques lors d'un incendie) ; • Un incendie dans les zones de productions liées à l'inflammation de liquides inflammables suite à une fuite accidentelle ou un jet enflammé de gaz naturel en cas de rupture de tuyauterie pouvant conduire à des effets thermiques ; • Une explosion dans les bâtiments de production ou dans les chaufferies suite à l'inflammation d'un nuage de produit inflammable ou suite à l'éclatement d'un équipement (rupture d'une chaudière, par exemple) pouvant conduire à des effets de surpression ; • Un BLEVE (vaporisation brutale d'un liquide sous pression et dont la température est très élevée par rapport à sa température normale d'ébullition) d'une citerne routière au poste de chargement / déchargement pouvant engendrer des effets thermiques (formation d'une boule de feu) et de surpression. <p>L'ensemble des mesures de conception (matériaux adaptés, zone ATEX...) et d'organisation (séparation des produits, temps de stockage limités...) mises en œuvre dans les ateliers et les zones de stockages permettent de maîtriser les dangers liés aux produits présents et limitent les risques liés à l'incompatibilité des produits entre eux et avec les matériaux utilisés.</p>

<p>Résumé des principaux types de scénarios et des mesures de maîtrise des dangers permettant d'y faire face :</p>	<p>Des mesures de maîtrise des risques sont mises en œuvre afin de limiter l'impact des accidents à l'extérieur de l'établissement.</p> <p>Dans les secteurs de fabrication :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'ensemble des opérations est géré via un système de conduite constitué d'un automate programmable, assurant la surveillance de paramètres tels que les débits d'injection, les températures et pressions ainsi que les séquences de fabrication (intégration de fonctions d'autorisation et d'interdiction de séquences pour éviter les erreurs) et permettant la mise en sécurité de l'installation si nécessaire. • De plus, un système de sécurité indépendant du système de conduite, basé principalement sur un automate de sécurité (pour les lignes de fabrication présentant des dangers) gère les fonctions importantes pour la sécurité, par exemple les mesures de températures ou le contrôle de l'agitation. • Des clés de sécurité empêchant le démarrage des séquences de production ont été installées sur les réacteurs pouvant conduire à des scénarios d'explosion d'atelier. (Ces clés permettent de s'assurer que les trappes d'accès sur les réacteurs ont bien été refermées avant démarrage de la fabrication). • Pour éviter leur rupture, les équipements concernés sont équipés de disque de rupture ou de soupape. • Les éventuelles fuites dans l'atelier peuvent être détectées par des capteurs explosimétriques permettant la mise à l'arrêt complète de l'atelier par coupure électrique générale. <p>Dans les chaufferies :</p> <ul style="list-style-type: none"> • COATEX applique la réglementation sur les chaudières qui sont régulièrement contrôlées. • En cas de problème de fuite de gaz naturel au niveau d'une chaudière, la fuite serait détectée et l'alimentation automatiquement coupée. • De plus, les chaudières sont équipées de soupapes de sécurité pour éviter toute surpression. Les chaudières disposent également de sécurités de niveau très bas sur le ballon d'eau permettant d'arrêter la chaudière en cas de manque d'eau et de la redémarrer immédiatement. <p>Pour les citernes routières :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les citernes routières qui pourraient engendrer un scénario majeur au poste de décharge, COATEX utilise des citernes routières dédiées pour éviter leur contamination par des produits incompatibles. • De plus, des consignes opératoires strictes et/ou des dispositions physiques interdisant l'utilisation de vapeur au poste de dépotage d'acide acrylique limitent la possibilité d'initier une décomposition de l'acide acrylique. <p>Moyens d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le site dispose d'un système de détection et protection incendie automatique sur l'ensemble des stockages ou zones de production dans lesquelles des incendies pourraient se développer. • De plus, le site dispose de 17 équipiers de secondes intervention, habilités à intervenir sur des scénarios d'incendie ou de déversement de produits chimiques. Ces intervenants disposent de moyens fixes et mobiles en adéquation avec les risques identifiés par le site. • Enfin, une cellule de crise, régulièrement testée permet d'assurer une gestion d'évènement accidentel, en coordination avec les services d'intervention publiques.
---	--